

Présentation

Orientation stratégique	Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Actions opérationnelles
Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire	Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles	1.1	Réduire la place de la voiture sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> •Organiser des événements "journée sans voiture" •Sensibiliser sur les avantages du covoiturage et organiser des événements annuels ou défilés pour promouvoir le covoiturage •Utiliser les outils numériques pour favoriser le covoiturage (application) •Accompagner les communes dans le développement des zones sans voiture dans les centre-villes •Intégrer les modes doux comme la marche dans les projets d'aménagement •Intégrer le covoiturage dans une offre globale multimodale incluant les transports en commun (MAAS) •Proposer des places de stationnement réservées au covoiturage sur le foncier du Territoire de l'Ouest. •En support à la Région: Participer à la mise en place des services sur les parkings de covoiturage (parc à vélos, toilettes, ...)
Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire	Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles	1.2	Encourager l'aménagement du travail auprès des entreprises pour réduire les déplacements pendulaires	<p>DMT</p> <ul style="list-style-type: none"> •Développer des plans de mobilité au sein des entreprises et inter-entreprises - mutualiser les moyens <p>DEI (Direction de l'Économie et de l'innovation)</p> <ul style="list-style-type: none"> •Inciter et soutenir les entreprises à mettre en place des mobilités douces dans les ZAE •Soutenir la mise en place d'espaces de coworking et de services sur les projets portés par le Territoire de l'Ouest (pépinières)
Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire	Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles	1.3	Encourager le développement des mobilités innovantes	<p>DMT</p> <ul style="list-style-type: none"> •Véhicules électriques : soutenir le développement des infrastructures de recharge (en lien avec le SIDELEC et le SDIRVE) •Evaluer les possibilités de développer le train/tramway (en lien avec la Région) •Evaluer la possibilité de développer du transport par câble : poursuivre les études d'opportunité <p>Ecocité</p> <ul style="list-style-type: none"> •Stratégie d'actions pour le développement d'une mobilité durable à l'Étang de Saint-Paul •Mettre en place une maison de l'écomobilité et une application sportive innovante - urban training <p>GPMDLR - Transport maritime et décarbonation :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Etendre la démarche "Environmental Ship Indep" ESI du GPMDLR dans les autres ports de l'Océan Indien pour encourager les navires propres avec une escale à Port Réunion (branchement à quai)
Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire	Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce	2.1	Améliorer la performance des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> •Restructuration du réseau (scolaire et urbain, améliorer la desserte des Hauts, TAD) •Dépôts : envisager la mise en place d'un nouveau dépôt (KarOuest à Cambaie) et réhabiliter le dépôt de La Possession •Renouvellement du parc : réaliser un plan de renouvellement et verdier le parc, en intégrant les problématiques de stationnement et de recharge et en anticipant les technologies de demain (électrique, hydrogène) •Faire des aménagements privilégiant le TCSP (priorisation, couloir bus) •Favoriser l'intermodalité •Améliorer l'accès à l'information du réseau (horaires, lignes, ...) <p>•Référencer l'ensemble du réseau de transport en commun KarOuest sur Google Maps</p> <p>Créer un réseau de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Finaliser les études de programmation BHNS + les études sur l'électrique et l'hydrogène •Envisager l'acquisition de bus pour les lignes BHNS •Créer des pôles d'échanges P+R et arrêts pour la ligne BHNS •Se fixer un objectif de quantité de bus, de km de voies dédiées aux bus
Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire	Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce	2.2	Développer une offre encourageant l'usage du vélo	<p>DMT:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place un régime d'aide à l'acquisition de VAE pour les habitants •Renforcement de la flotte de VTT à assistance électrique et VAE pour le service de location moyenne / longue durée •Faire vivre l'application Geovelo •Renforcer le mobilier vélo (arceaux, signalisation) •Développer les infrastructures (pistes cyclables dédiées et sécurisées) et les intermodalités •Pérenniser la rando vélo intercommunale •Référencer le réseau vélo sur Google maps •Déployer l'emport vélo •Mener une expérimentation de VAE Cargo pour les PME <p>DMT / Communes :</p> <p>Développer l'intermodalité entre commune en jouant un rôle de coordonnateur pour les initiatives prises par les communes (trotinettes, vélo, scooter en libre service...)</p>
Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables	Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux	3.1	Améliorer l'habitat : mettre en œuvre un service public d'amélioration de l'habitat et résorber les situations d'indignité	<p>Actions du PLH:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Intégrer dans le diagnostic du Programme Local de l'Habitat des éléments sur la performance énergétique du parc bâti neuf et existant •Intégrer des exigences de performance énergétique auprès des bailleurs sociaux sur les bâtiments existants dans le cadre du PLH 4 par le biais des financements de construction/réhabilitations •Indiquer la performance thermique de l'habitat comme un objectif du PLH •Intégrer des prescriptions sur la rénovation énergétique •Accompagner le programme de réhabilitation du parc locatif social (Ex: Garanties d'emprunts) <p>Contribuer à la mise en œuvre le SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur tout le territoire •Renforcer l'information des ménages et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation •Évaluer et communiquer sur les résultats effectifs <p>Résorber les situations d'indignité identifiées dans les logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Lutter contre l'habitat indigne •Mettre en œuvre les actions du PILHI - Déclinaison des actions de la convention cadre PILHI 2019/2025 •Mise en œuvre du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) au travers de travaux d'amélioration de l'habitat indigne
Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables	Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie	4.1	Améliorer la rénovation des locaux tertiaires	<p>Sur les opérations maîtrisées par le Territoire de l'Ouest:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Disposer d'un diagnostic sur l'état du parc bâti tertiaire du territoire •Planifier la rénovation des bâtiments tertiaires et la construction durable sur le territoire <p>Sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Intégrer dans le SCoT des orientations et/ou des recommandations visant à favoriser la construction et la rénovation performante des locaux tertiaires et des activités logistiques <p>•Encourager et accompagner les communes volontaires dans leurs actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public</p>
Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables	Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie	4.2	Améliorer la compétitivité industrielle en agissant sur l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser un diagnostic sur l'état du parc et les postes de consommations d'énergie dans l'industrie sur le territoire •Engager des actions de MDE et développement des EnR avec les industriels du territoire
Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables	Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables	5.1	Élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser une étude d'opportunité d'intégrer un schéma directeur au futur SCoT AEC avec un petit descriptif du contenu et des limites •Étudier l'opportunité d'accompagner les projets de développement des EnR et notamment du photovoltaïque pour les habitants •Approfondir l'étude de vulnérabilité du système énergétique : vulnérabilité des infrastructures énergétiques, vis-à-vis des importations, du Port, du stockage (SRPP, pellets)

Présentation

Orientation stratégique	Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Actions opérationnelles
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques	6.1	Faire un SCoT-AEC ambitieux et permettant un rééquilibrage de l'armature territoriale	<p>Renforcer les orientations et le programme d'actions de ce PCAET en les retranscrivant dans le SCoT révisé pour une meilleure prise en compte au sein des PLH, PDM et PLU ;</p> <p>Elaborer un SCoT Air Energie Climat (Réviser, Moderniser et Climatiser le SCoT pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'air à l'énergie et au climat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir la trajectoire Zéro Artificialisation Nette du territoire à horizon 2050 une stratégie Zéro carbone horizon 2050 ; - Réinterroger la stratégie de mise sous tension de l'armature urbaine définie par le SCoT au regard des conclusions de l'évaluation à mi parcours ; - Définir le modèle urbain des ZATT (Zone d'Aménagement et de Transition vers les Transports) pour une meilleure traduction dans les PLU : économe, réversible, intégrant l'écologie urbaine et la vulnérabilité sociale ; - Renforcer la proximité services/bassins de vie/bassins d'emploi / Intégrer une stratégie de revitalisation des centres ville (S'appuyer sur l'ORT du territoire Ouest intégrant notamment les actions Coeur de Ville et Petite Ville de Demain) ; - Renforcer la prise en compte de la mobilité dans l'aménagement (ville du 1/4 d'heure) - Elaborer un document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL) permettant d'encadrer le développement des activités commerciales et artisanale et leurs conséquences sur l'aménagement du territoire ; - Explorer les possibilités offertes par les évolutions législatives pour définir une stratégie territoriale de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation du territoire (Recul du trait de côte, lutte contre l'artificialisation, renaturation, gestion intégrée des bassins versants, énergies renouvelables etc...) ; - Dans la limite des prérogatives réglementaires du SCoT, s'appuyer sur les stratégies et l'expertise de la collectivité relevant de ses propres compétences opérationnelles pour une meilleure prise en compte des enjeux au sein des PLU, notamment sur la protection/gestion de la ressource en eau et du risque inondation ; - Engager une réflexion sur les trames noire et brune du territoire (études) ;
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques	6.2	Intégrer des exigences climat-air-énergie et de biodiversité dans toutes les opérations d'aménagement	<p><u>Pour la ZAC Ecocité Phaonce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer la phase d'incubation du programme Démonstrateurs de la Ville Durable • Adapter au contexte tropical et insulaire un outil national d'identification du potentiel EnR et de définition de scénarios énergétiques afin de définir le scénario le plus adapté à la ZAC (EnergyMapper) • Adapter au contexte tropical et insulaire un outil national de scoring carbone afin d'optimiser le projet d'aménagement (UrbanPrint) • Appuyer la structuration des filières de l'écoconstruction afin d'encourager l'utilisation de matériaux issus du réemploi, recyclés, biosourcés et géosourcés dans la ZAC • Mettre en oeuvre un référentiel quartier durable incluant un référentiel de performance environnementale et énergétique pour la ZAC • Rédiger un cahier des prescriptions environnementales et énergétiques à l'échelle de la ZAC applicable à tous les futurs constructeurs • Mettre en oeuvre une modélisation thermo-aérialique et acoustique afin de favoriser le confort en intérieur et en extérieur dans le projet d'aménagement • Définir une palette végétale composée d'espèces indigènes adaptées au changement climatique et favoriser le recours à des modes de gestion alternatifs pour les espaces publics et verts (gestion différenciée et réutilisation des eaux usées traitées en sortie de STEP pour l'arrosage des espaces verts) afin de préserver la ressource en eau et de sécuriser l'accès à la ressource en eau <p><u>Pour les Zones d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les impacts environnement/biodiversité dans les projets d'aménagement à travers la systématisation de la démarche DAUPI (moins d'intrants, de pesticides, engrais, moins d'entretien économies d'eau) • Mettre en oeuvre des actions de sobriété énergétiques comme le relamping sur les Zones d'activité (baisse de la puissance installée et/ou passage au LED, conformité avec les normes de la SEOR (petrels) et monitoring à distance • Mettre en place des partenariats sur des opérations pilotes comme sur Ecoparc : Jours de la nuit avec le Parc national, relamping éclairage public et accompagnement des entreprises pour optimiser leur éclairage sur leurs parcelles, en partenariat avec le Parc National, EDF et l'ADIR • Poursuivre le Comité de Suivi Architectural sur Ecoparc (pré analyse des PC, incitation à la performance énergétique des bâtiments et qualité architecturale et paysagère) • Raisonner en coût global (investissement + fonctionnement) à l'échelle des opérations pour prendre en compte les dépenses énergétiques en fonctionnement ainsi que les impacts en entretien et maintenance (biodiversité...) • Exiger la Notice environnementale lors de la commercialisation des lots économiques, intégrant un prévisionnel de consommation, les mesures eco responsables envisagées <p>•Créer des outils permettant de développer des stratégies énergie-carbone dans les aménagements et la rénovation des ZAE (Contrat de R&S TCO-EFFICACITY)</p>
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources	7.1	Préserver et restaurer les ressources en eau et les sols	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser un schéma directeur d'assainissement, d'eau potable et du pluvial •Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines : <ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie de gestion des eaux pluviales - sensibiliser élus et techniciens à la gestion intégrée (solutions de rétention ou infiltration à la parcelle) <p>Autres acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Réutiliser les eaux usées de la station d'épuration de Saint-Paul (La Créole) •Créer une usine de valorisation des eaux traitées usées en sortie de station d'épuration (Le Port)
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques	8.1	Protéger le territoire contre les submersions et le recul du trait de côte	<ul style="list-style-type: none"> •Piloter et mettre en oeuvre la stratégie de gestion du trait de côte et son plan d'actions (2023-2028) : <ul style="list-style-type: none"> Axe 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque Axe 2 : Surveillance et prévision du Recul du Trait de Côte (RTC) Axe 3 : Alerte et gestion de crise Axe 4 : Prévention et prise en compte des risques Érosion dans l'urbanisme Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens Axe 6 : Actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre le RTC Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion <p>Autres acteurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir le bon état du récif (réserve marine) - pérennisation et entretiens de la revégétalisation et de la renaturation (communes/ONF)
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques	8.2	Protéger le territoire contre les inondations	<ul style="list-style-type: none"> •Elaborer une stratégie d'intervention sur le volet inondations •Entretien et réparation des ouvrages de prévention des inondations du territoire •Protéger contre les crues les quartiers de la Saline les Bains et l'Hermitage les Bains, Saint-Paul, Rivière des Galets (PAPI) •Mettre en place des outils et procédures pour la surveillance et la gestion de crise liée aux ouvrages et ravines
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques	8.3	Permettre un aménagement adapté à Mafate	<p>À travers la mise en oeuvre du programme LEADER, en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement des îlets de Mafate, le Territoire de l'Ouest soutient :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la constitution des structures collectives par îlet ou par groupe d'îlets regroupant les habitants et les pouvoirs publics, -l'amélioration de l'accès à une eau brute de qualité préservée, -l'expérimentation d'une relocalisation volontaire de quelques habitations situées en zone d'aléa « mouvement de terrain » élevé vers une zone d'aléa faible, tout en restant dans le cirque de Mafate, -l'amélioration de la gestion des déchets et la maîtrise de l'énergie -tout projet pilote, innovant en matière de développement durable -l'opérationnalité du PAT en préservant le sol agricole sur les îlets -la mise à jour du SDAIM <p>- Soutenir les actions du Parc National sur Mafate grâce à des partenariats avec les collectivités du territoire</p>

Présentation

Orientation stratégique	Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Actions opérationnelles
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient	Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité	9.1	Protéger et restaurer les milieux aquatiques, la biodiversité et les espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> •Mettre en oeuvre la stratégie de gestion des milieux aquatiques : -Faire du Territoire de l'Ouest l'acteur de la gouvernance au service de la GEMA et producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation ; Lutter contre les dépôts sauvages - Participer à l'atteinte des objectifs Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour les masses d'eau superficielles du Territoire de l'Ouest (contrôle de la pêche, gérer le débit des cours d'eau, stratégie d'assainissement); - piloter la transition dans la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (lutte manuelle/mécanique contre les Espèces exotiques envahissantes et expérimenter la lutte biologique); - Agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et conquérant leurs périphéries en plus des cœurs : conservation, restauration puis reconquête (connaissance des zones humides des hauts et embouchures, plan de gestion de l'Etang Saint-Paul, restauration des zones humides de St-Gilles, Hermitage et embouchure de Trois Bassins); - Promouvoir une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer (terre) (étude pouvoir de rétention des ZH des hauts, schéma de gestion du ruissellement et de l'érosion, sensibilisation aux enjeux de l'infiltration en agriculture, faire émerger des GIEE); <p>Autres acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Prendre en compte le risque incendie de forêt de végétation (financement du Fonds vert) •Restauration de la végétation indigène des bords de l'Etang Saint-Paul (GI Etang Saint-Paul) et des plages de sable en forêt domaniale de St-Paul (ONF) •Ville du Port : projet fil vert, démonstrateur de l'urbanisme végétal
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"	10.1	Soutenir les démarches d'écologie industrielle en zone d'activité	<ul style="list-style-type: none"> •Animer et partager des retours d'expérience et bonnes pratiques des entreprises du territoire (gestion des déchets, énergie, éco-conception...) avec des visites •Sensibiliser et accompagner les entreprises dans les démarches d'écologie industrielle (Synergie Pei...) •Identifier et soutenir les opportunités et projets d'EIT en ZAE, notamment dans le cadre de Territoire d'Industrie •Développer un modèle de ZAE intégrant des projets d'écologie industrielle, de logistique mutualisée entre entreprises
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"	10.2	Réduire la quantité de déchets produite et renforcer le réemploi	<p>Action vers les ménages :</p> <p>Mise en oeuvre du PLPDMA et de la feuille de route du Territoire de l'Ouest en matière de gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Apport volontaire -Densifier le réseau des bacs à verre -Expérimenter des bornes enterrées dans les habitats collectifs (2024-2025) -Développer les solutions d'apport volontaire en pied d'immeubles •Renforcer le réemploi et le recyclage des déchets •Créer de nouvelles capacités des déchetteries •Evoluer vers une fiscalité plus incitative des particuliers et des professionnels •Gestion des biodéchets et déchets verts: -Promouvoir le compostage individuel -Expérimenter des solutions innovantes de compostage partagé de proximité -Rendre obligatoire les composteurs dans les PLU, action à inscrire dans le plan d'action du SCoT •Sensibiliser, communiquer et responsabiliser les acteurs du Territoire de l'Ouest <p>Action pour les entreprises avec portage à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Déterminer les responsabilités sur la gestion des déchets des entreprises •Soutenir la filière de recyclage des matériaux des entreprises (notamment issus du BTP), y compris les projets de ressourcerie, halle des matériaux... - Faciliter le mécanisme de certification réemploi - Accompagnement à la structuration de filière matériaux biosourcés (normalisation/certification)
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"	10.3	Lutter contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> •Atteindre l'objectif de 50% de réduction par rapport à la référence nationale du secteur -Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire, réaliser des diagnostics de gaspillage alimentaire - Encourager les communes à mettre en oeuvre les actions de réduction du gaspillage issues des diagnostics -Sensibiliser/éduquer les scolaires à mieux manger -Sensibiliser le grand public au travers de la communication du Territoire de l'Ouest -Evaluer/tracer les déchets des GMS (action ILEVA)
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale	11.1	Élaborer une stratégie touristique durable et résiliente	<ul style="list-style-type: none"> •Identifier les "territoires touristiques prioritaires pilotes" pour la mise en place du tourisme durable •Renforcer la visibilité de sites des Hauts •Construire une stratégie d'aménagement, d'accompagnement, de promotion et de labellisation, spécifique à aux territoires touristiques identifiés •Intégrer les enjeux climatiques dans les projets publics d'aménagement touristique •Valoriser le patrimoine naturel et culturel •Soutien aux Zarlors, aux événements et activités locales à faible contenu carbone •Sensibiliser les publics aux spécificités et fragilités des sites
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement	12.1	Soutenir l'agriculture durable et de proximité sur le territoire	<p>Le Territoire de l'Ouest s'associe aux démarches menées sur le territoire visant à mettre en place des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ou toute démarche raisonnée qui permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ou toute démarche raisonnée qui permet de : <ul style="list-style-type: none"> -Soutenir une gestion raisonnée du Territoire de l'Ouest -Développer la gamme de produits locaux -Valoriser et développer les circuits courts -Développer les filières émergentes et identitaires (agritourisme, agriculture) -S'engager à au moins 30% de l'alimentation en restauration collective qui soit de qualité ou durable, dont au moins 10% issus de l'agriculture biologique et 20% issue de produits locaux (loi Egalim) -Améliorer la qualité des repas scolaires/adapter la façon de cuisiner (généraliser cette démarche) -> action alim durable -Favoriser les produits locaux et la saisonnalité au niveau de cuisines centrales-> action alim durable -Poursuivre la diversification alimentaire. -Faire une analyse du Cycle de Vie de différents modes de productions agricoles et sensibilisation sur l'impact de l'alimentation (déclinaison études ADEME, CIRAD) -Mettre en oeuvre la Production de terres fertiles et d'agriculture urbaine (Saint-Paul) -Le développement de projets d'agro-urbanisme innovant <p>Dans le cadre du programme LEADER, le TO soutient les projets territoriaux dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structuration collective en matière de transformation agroalimentaire et de commercialisation, - le développement de filières émergentes et identitaires (agritourisme, agriculture) - la valorisation et développement des circuits courts
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement	12.2	Accompagner les Hauts vers un développement respectueux de leur authenticité et de leurs spécificités	<p>Dans le cadre du programme LEADER:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Accompagner la création de nouvelles activités dynamisant le tissu local et limitant les déplacements vers les Bas •Renforcer les dimensions durabilité et résilience dans les projets soutenus
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité	13.1	Soutenir les projets mixant ESS et dimensions AEC	<ul style="list-style-type: none"> •Développer des appels à projet intégrant des dimensions AEC dans les actions de l'ESS •Soutenir l'inclusion sociale dans les projets d'écologie industrielle •Mettre à disposition des zones d'expérimentation destinées aux acteurs de l'ESS pour des projets contribuant aux objectifs AEC

Présentation

Orientation stratégique	Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Actions opérationnelles
Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable	Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs	14.1	Faire du Territoire de l'Ouest un territoire précurseur en matière d'innovations liées au changement climatique	<p>Pérenniser la démarche de Campus de l'innovation tropicale et insulaire en :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Renforçant l'écosystème d'acteurs innovants au service des projets AEC •Renforçant la capacité d'intégrer les innovations dans la commande publique et privée •Concrétisant le projet de Pôle Innovation Ouest •Installant une plateforme de recherche collaborative, centrée sur les filières aménagement bioclimatiques, énergie et numérique •Renforçant les partenariats avec des acteurs de la R&D sur les questions de transition écologique •Intégrant les dimensions AEC dans les opérations d'aménagement/construction par le développement d'outils innovants •Soutenant la création et l'implantation d'une plateforme Energie à Cambaie
Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air	Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire	15.1	Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air	<p>Accompagner dans le cadre d'un partenariat avec l'association agréée de surveillance de la Qualité de l'Air le maintien et l'amélioration de la connaissance locale afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Pérenniser la surveillance et la mise en place de campagne de mesure de la qualité de l'air •Améliorer les données (Inventorier les sources de pollution, quantifier et localiser leurs contributions..) •Identifier les points chauds •Faire un bilan périodique de la qualité de l'air <p>Partenariat pouvant contribuer à termes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Installer des stations de mesure de la qualité de l'air à divers endroits stratégiques pour collecter des données précises et en temps réel •Utiliser des capteurs mobiles pour étudier la qualité de l'air dans différentes zones, y compris les zones rurales et urbaines
Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air	Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air	16.1	Informer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagner l'information et la sensibilisation grand public dans le cadre de partenariats avec des associations ou organismes compétents •S'appuyer sur la communication portée par le Territoire de l'Ouest et ses communes autour des thématiques du PCAET ou d'événements dédiés pour informer et sensibiliser sur ce sujet, via divers modes de communication •Sensibiliser les scolaires à la qualité de l'air
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET	17.1	Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie	<ul style="list-style-type: none"> •Pérenniser un ou deux postes de chargés de mission en charge de la mise en œuvre du PCAET et du label CAE/Économie Circulaire • Désigner des référents PCAET dans les services du Territoire de l'Ouest et intégrer leur fonction dans leur fiche de poste •Identifier des référents PCAET dans les communes et les intégrer au réseau collectif climat animé par la DEAL et l'ADEME •Délibérer sur le programme d'actions PCAET dans les communes •Proposer un service mutualisé Transition écologique aux communes (à l'instar du SIG) •Créer une instance de travail et de suivi regroupant les référents lors de rendez-vous réguliers
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET	17.2	Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie	<ul style="list-style-type: none"> •Définir un comité de pilotage transversal et légitime, commun au PCAET et au Label CAE et intégrer les présentations / délibérations à la CDM •Le comité de pilotage se réunit 1 fois par semestre pour suivre l'avancement des actions du PCAET •Un groupe de travail interne est constitué du(des) chargé(s) de mission et des référents services et communes •Le groupe de travail se réunit au moins 1 fois par trimestre pour assurer le suivi du PCAET et identifier les nouvelles actions en cours •Une AMO externe peut être sollicitée pour aider à l'animation des groupes de travail et comité de pilotage
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET	17.3	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du PCAET	<ul style="list-style-type: none"> •Obtenir la labellisation CAE pour structurer le système de suivi du PCAET à travers les suivis annuels •Intégrer le suivi de la mise en œuvre du PCAET dans le rapport développement durable de la collectivité •Mettre en place d'un observatoire de suivi des indicateurs du PCAET, objectifs, fiches actions et indicateurs environnementaux •Présenter le bilan annuel dans une instance d'élus •Améliorer la connaissance de certains indicateurs et avoir des données à une échelle plus fine pour un meilleur suivi (exploration AGORAH-OER)
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET	17.4	Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget	<ul style="list-style-type: none"> •S'organiser pour être conforme au décret précisant les modalités de mise en œuvre de l'annexe verte (Budget vert) •Mettre en place la démarche de mise à jour annuelle du budget vert en impliquant les différentes directions •Institutionnaliser des moments d'échange sur les enjeux environnementaux lors des discussions budgétaires avec les élus au travers du budget vert
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air-énergie	18.1	Mettre en place un programme de formation énergie-climat pour les agents	<ul style="list-style-type: none"> •Organiser des formations Climat et adaptation à destination des agents (catalogue ADEME) •Organiser des ateliers de sensibilisation (type Fresque du climat ou autres fresques) à destination des agents •Présenter le bilan annuel du PCAET aux différents services en présence des directeurs
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air-énergie	18.2	Mettre en place un programme et de sensibilisation de formation énergie-climat pour les élus	<ul style="list-style-type: none"> •Organiser des formations Climat et adaptation à destination des élus (catalogue ADEME) •Proposer des événements de sensibilisation des élus aux enjeux du PCAET •Organiser des conférences et interventions d'expert à destination des élus •Organiser des visites de sites exemplaires pour la TE pour les élus
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air-énergie	18.3	Impulser une politique d'éducation populaire en faveur de la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> •S'appuyer sur les sciences sociales pour amener la population à intégrer les défis de la transition écologique dans leur quotidien •S'appuyer sur les médiateurs et les associations •Mener des actions éducatives dans les écoles avec les associations, en appui ARB et monde économique •Rendre plus publiques les données du territoire •Favoriser les initiatives sur le territoire, en s'appuyant sur toutes les associations présentes (peu importe le sujet)
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air-énergie	18.4	Organiser un grand événement annuel autour du Climat sur le Territoire de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place un groupe de travail en charge de la réflexion sur l'organisation de cet événement •Voter un budget annuel pour son organisation (prendre un prestataire externe) •Organiser des retours d'expériences des services et des partenaires du Territoire de l'Ouest •Organiser des conférences et interventions d'expert
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air-énergie	18.5	Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire	<ul style="list-style-type: none"> •Créer une page internet publique dédiée au PCAET avec un logo symbolisant le PCAET •Lister les actions de communication menées chaque année par le Territoire de l'Ouest (événements, expositions, plaquettes, magazines, TV, réseaux sociaux...) pour y intégrer une communication autour des thématiques du PCAET (mobilité, déchets, énergie, économie circulaire...) •Intégrer les thématiques autour du développement durable, de l'énergie, du climat, de l'environnement dans les actions de communication du Territoire de l'Ouest •Créer et distribuer une plaquette dédiée au PCAET
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres	19.1	Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> •Travail de définition des besoins et des possibilités de clauses environnementales pour formaliser des clauses spécifiques internes à intégrer dans les marchés de maîtrise d'œuvre ; •Améliorer la stratégie du bon achat de la collectivité (SBA-Stratégie du bon achat et SPASER - Schéma des achats publics socialement et écologiquement soutenables) pour une meilleure prise en compte d'une stratégie bas carbone ; •Communiquer et former les services à l'application de ces critères lors de la rédaction d'appel d'offres •Intégrer dans les appels d'offre des critères pour favoriser les ACI (ateliers et chantiers d'insertion) et les acteurs de l'Économie sociale et solidaire •Réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre des bonnes pratiques

Présentation

Orientation stratégique	Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Actions opérationnelles
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres	19.2	Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions du Bilan des émissions des gaz à effet de serre des compétences et patrimoines du Territoire de l'Ouest, mis à jour tous les trois ans <p>Moyens généraux / Service maintenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un responsable de service maintenance dont certaines tâches seront : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les gros consommateurs (viser les bâtiments générant 50% des consommations) et réaliser un audit énergétique - audit énergétique complet sur le siège • Effectuer le relevé chaque mois pour les bâtiments les plus consommateurs/les grandes installations ; effectuer des relevés périodiques pour les installations plus petites (surface climatisée < 500 m2). • Faire un bilan annuel par bâtiment de la dépense d'énergie de l'EPCI et en présenter une synthèse aux élus et aux services • Mettre en place le suivi en temps réel des consommations • Optimiser l'utilisation de la GTB au siège du Territoire de l'Ouest <p>Moyens généraux/Patrimoine:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre de mesures d'optimisation des performances énergétiques du patrimoine (rénovation, construction..) et d'amélioration de la qualité de l'air intérieur • Mettre en œuvre de mesures d'amélioration des performances issues du diagnostic de l'éclairage public <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un schéma directeur du patrimoine (action à relancer) • Encourager les communes à faire de même et les accompagner (gestionnaire de flux)
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET	Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres	19.3	Montrer l'exemplarité de la collectivité dans sa mobilité	<p>DMT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision du PDU en PDM (plan de mobilité) ambitieux • Encourager le covoiturage entre agents <p>Moyens généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de VAE pour les agents et mise en place des conditions d'utilisation (douches, emplacements...) • Amélioration du bilan carbone de la flotte de véhicules du Territoire de l'Ouest (acquisition de véhicules électriques, hybrides) • Poursuivre le déploiement de bornes de recharges électriques sur les sites du Territoire de l'Ouest • Installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter les bornes • Optimiser l'utilisation des véhicules pour une meilleure efficacité et rationaliser l'utilisation du parc automobile • Formation à l'écoconduite des agents • Intégrer des clauses environnementales (par ex lavage à sec) pour le marché de lavage des véhicules